



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0677

commission principale : **finances, institutions, ressources et organisation territoriale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et services à faible teneur en carbone - Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0677**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et services à faible teneur en carbone - Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans la perspective de la prochaine conférence internationale sur le climat COP 21, qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, plusieurs capitales et métropoles françaises et européennes ont entendu se mobiliser pour lutter contre le dérèglement climatique en utilisant le levier de la commande publique.

A l'occasion d'une rencontre des maires des capitales européennes, qui s'est tenue à Paris le 26 mars 2015, madame la Maire de Paris a proposé à ses homologues de réaliser un premier pas concret à travers la mise en place d'un groupement de commandes transnational en matière d'achats de fournitures et services à faible teneur en carbone.

Depuis lors, les échanges ont permis d'identifier, en priorité, 2 segments d'achat transnationaux : la fourniture de véhicules utilitaires, d'une part, et de berlines, d'autre part.

Il a donc été proposé la mise en place d'un groupement de commandes associant des métropoles et collectivités françaises et européennes (Ville de Paris, Département de Paris, Ville de Bruxelles, Ville de Rome, Ville de Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, Bordeaux Métropole, Ville d'Athènes, Ville de Tallinn, Ville de Copenhague, Ville de Madrid, Bruxelles Propreté, Ville de Lisbonne) en vue d'effectuer, conjointement, ces achats, ainsi que toute autre acquisition de fournitures et de services à faible teneur en carbone.

Ainsi, la Métropole de Lyon a-t-elle été sollicitée pour y prendre part.

Constitué sur le fondement de l'article 8 du code des marchés publics français et inspiré des dispositions de la directive 2014/24/UE du 26 février 2014, un groupement de commandes est, d'ores et déjà, envisagé en vue de la passation de marchés publics et accords-cadres de fournitures et de services à faible teneur en carbone destinés à satisfaire les besoins de ses membres.

La convention constitutive du groupement de commandes serait conclue pour une durée de 4 ans à compter de son entrée en vigueur, tacitement reconductible, sauf décision expresse de se retirer. La Ville de Paris, étant à l'initiative de ce projet, sera, également, coordonnateur du groupement de commandes.

Les besoins relevant du périmètre du présent groupement de commandes portent sur :

- la fourniture de bennes de collecte et d'engins de nettoyage (châssis et équipements de collecte),
- la fourniture de petits véhicules utilitaires,
- la fourniture de berlines,
- toute autre acquisition de fournitures et de services à faible teneur en carbone.

Ainsi, les directions opérationnelles de la Métropole seront sollicitées pour prendre part à la réflexion menée dans le cadre de ces acquisitions, contribuer au montage des dossiers de consultation correspondants ou à toute autre acquisition relevant de l'objet de cette convention. Il s'agit, avant tout, de partager l'intérêt et la réflexion avec d'autres collectivités sur une thématique qui transcende les frontières.

C'est pourquoi, compte tenu du volume d'achats de la Métropole dans des matières très transverses, il est proposé que celle-ci puisse participer à ce groupement de commandes. La signature de la convention permet à la Métropole, sans engagement ultérieur, d'être tenue informée des différentes consultations qui seront lancées pour pouvoir décider d'y participer ou non ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention constitutive de groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et services à faible teneur en carbone conclue entre 14 villes et métropoles européennes, pour une durée de 4 ans reconductible tacitement.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.